

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 ZÉ, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE.
 Un an 46 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
 30 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
 Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du
 Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
 le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 16 Février 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 14 février....	69 60	99 50
Du 15.....	69 40	99 30
Du 16.....	69 60	99 50

Paris, 14 février 1867.

L'ouverture de la Session de 1867 a été favorisée d'un temps splendide. Pas un nuage au ciel n'interceptait les rayons du soleil. Aussi la foule était-elle grande sur le Carrusel et dans les environs du Louvre. A dix heures du matin, les personnes munies de billets pour la Séance Impériale, faisaient queue devant le pavillon Denon et sous le pavillon de l'Horloge.

L'Impératrice est sortie la première du palais des Tuileries par la grille de l'Arc-de-Triomphe au milieu d'une double haie formée par la garde nationale à droite et la garde impériale à gauche. Le cortège de Sa Majesté était composé de trois voitures, escortées par un peloton de cavalerie de la garde. L'Impératrice est descendue au pavillon Denon et peu d'instants après son entrée dans la salle des Etats, une salve de vingt et un coups de canon a fait connaître le départ de l'Empereur du palais des Tuileries. Le cortège de l'Empereur a traversé la place du Carrusel. S. M. était accompagnée du Prince Impérial ; Elle a été reçue dans le salon qui précède la grande salle par S. A. I. le prince Napoléon et les princes de la famille de l'Empereur ayant rang à la Cour. A son entrée, un aide des cérémonies a annoncé : L'Empereur !

Sa Majesté a fait son entrée à une heure, ayant à sa droite le Prince Impérial et à sa gauche le prince Napoléon. A droite et à gauche de Leurs Altesses Impériales, des sièges étaient réservés aux princes de la famille de l'Empereur ayant rang à la Cour.

La tribune de l'Impératrice était élevée sur une estrade, à droite du Trône.

A droite et à gauche de Sa Majesté, on remarquait la princesse Marie-Clotilde Napoléon, M^{me} la princesse Mathilde, S. A. grand-ducale M^{me} la princesse Marie de Bade, duchesse de Hamilton et les princesses de la famille de l'Empereur ayant rang à la Cour.

S. M. l'Impératrice portait une robe et un peplum de satin blanc, garni de martre ; un quadruple rang de perles entourait le cou de

Sa Majesté. A son passage, l'Impératrice a été saluée par les acclamations les plus vives.

Comme d'habitude, l'Empereur avait revêtu l'uniforme de général de division ; le Prince Impérial avait un costume de velours noir, des bas rouges ; il portait le Grand Cordon de la Légion d'honneur. — Dans les tribunes on remarquait le Corps diplomatique au complet.

Les cris de *Vive l'Empereur ! Vive le Prince Impérial !* n'ont cessé de retentir sur le passage de Sa Majesté et du Prince Impérial.

Sa Majesté a prononcé d'une voix fortement accentuée le discours d'inauguration des travaux législatifs. Plusieurs passages, notamment ceux relatifs au maintien de la paix et au développement des libertés publiques, ont été couverts d'applaudissements.

Pour extrait : A. Layton.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR S. M. L'EMPEREUR

A l'ouverture de la Session Législative, le 14 février 1867

« Messieurs les Sénateurs,
 » Messieurs les Députés,

» Depuis notre dernière session, de grands événements ont surgi en Europe. Quoiqu'ils aient surpris le monde par leur rapidité comme par l'importance de leurs résultats, il semble, d'après les prévisions de l'Empereur, qu'ils fussent fatalement s'accomplir.

» Napoléon disait à Sainte-Hélène : « Une de mes plus grandes pensées a été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés, les révolutions et la politique.

» Cette agglomération arrivera tôt au tard par la force des choses ; l'impulsion est donnée et je ne pense pas, qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples. »

» Les transformations qui ont eu lieu en Italie et en Allemagne, préparent la réalisation de ce vaste programme de l'union des Etats de l'Europe dans une seule confédération. Le spectacle des efforts tentés par les nations voisines pour rassembler leurs membres épars depuis tant de siècles ne saurait inquiéter un pays comme le nôtre dont toutes les parties irrévocablement liées entre elles forment un corps homogène et indestructible.

» Nous avons assisté avec impartialité à la lutte qui s'est engagée de l'autre côté du Rhin. En présence de ce conflit, le pays avait hautement témoigné son désir d'y rester étranger. Non-seulement j'ai déferé à ce vœu, mais j'ai fait tous mes efforts pour hâter la conclusion de la paix.

» Je n'ai pas armé un soldat de plus, je n'ai pas fait avancer un régiment, et cependant la voix de la France a eu assez d'influence pour arrêter le vainqueur aux portes de Vienne. Notre médiation a amené, entre les belligérants, un accord qui, laissant à la Prusse le résultat de ses succès, a conservé à l'Autriche, sauf une province, l'intégralité de son territoire et, par la cession de la Vénétie, complété l'indépendance italienne.

» Notre action s'est donc exercée dans des vues de justice et de conciliation. La France n'a pas tiré l'épée parce que son honneur n'était pas engagé et qu'elle avait promis d'observer une stricte neutralité.

Dans une autre partie du globe, nous avons été obligés de recourir à la force pour redresser de légitimes griefs, et nous avons tenté de relever un ancien Empire. Les heureux résultats obtenus d'abord ont été compromis par un fâcheux concours de circonstances.

» La pensée qui avait présidé à l'expédition du Mexique était grande : régénérer un peuple et y implanter des idées d'ordre et de progrès, ouvrir à notre commerce de vastes débouchés et laisser comme trace de notre passage le souvenir des services rendus à la civilisation, tel était mon désir et le vôtre.

» Mais le jour où l'étendue de nos sacrifices m'a paru dépasser les intérêts qui nous avaient appelés de l'autre côté de l'Océan, j'ai spontanément décidé le rappel de notre corps d'armée.

» Le gouvernement des Etats-Unis a compris qu'une attitude peu conciliante n'aurait pu que prolonger l'occupation et envenimer des relations qui, pour le bien des deux pays, doivent rester amicales. » En orient, des troubles ont éclaté, mais les grandes puissances se concertent pour amener une situation qui satisfasse aux vœux légitimes des populations chrétiennes, réserve les droits du Sultan et prévienne des complications dangereuses.

» A Rome, nous avons exécuté fidèlement la convention du 15 septembre. Le gouvernement du Saint-Père est entré dans une nouvelle phase. Livré à lui-même, il se maintient par ses propres forces, par la vénération qu'inspire à tous le chef de l'Eglise catholique et par la surveillance qu'exerce loyalement sur ses frontières le gouvernement italien.

» Mais si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace, à menacer le pouvoir temporel du Saint-Siège, l'Europe, je n'en doute pas, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique.

» Je n'ai qu'à me louer de mes rapports avec les puissances étrangères ; mes liens avec l'Angleterre deviennent, tous les jours, plus intimes par la conformité de notre politique et par la multiplicité de nos relations commerciales.

» La Prusse cherche à éviter tout ce qui pourrait

éveiller nos susceptibilités nationales et s'accorde avec nous sur les principales questions européennes.

» La Russie, animée d'intentions conciliantes, est disposée à ne pas séparer, en Orient, sa politique de celle de la France.

» Il en est de même de l'empire d'Autriche, dont la grandeur est indispensable à l'équilibre général. Un récent traité de commerce a créé de nouveaux liens entre les deux pays.

» Enfin, l'Espagne et l'Italie maintiennent, avec nous, une sincère entente. Ainsi donc rien dans les circonstances présentes ne saurait éveiller nos inquiétudes et j'ai la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée.

» Assuré du présent, confiant dans l'avenir, j'ai cru que le moment était venu de développer nos institutions. Tous les ans vous m'avez exprimé ce désir, mais convaincus, avec raison, que le progrès ne doit s'accomplir que par la bonne harmonie entre les pouvoirs, vous avez mis en moi, et je vous en remercie, votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux.

» Aujourd'hui, après quinze années de calme et de prospérité dues à nos efforts communs et à votre profond dévouement aux institutions de l'Empire, il m'a paru que l'heure était venue d'adopter les mesures libérales qui étaient dans la pensée du Sénat et les aspirations du Corps législatif. Je réponds donc à votre attente et, sans sortir de la constitution, je vous propose des lois qui offrent de nouvelles garanties aux libertés politiques. La Nation qui rend justice à mes efforts et qui, dernièrement encore, en Lorraine, donnait des preuves si touchantes de son attachement à ma dynastie, usera sagement de ses nouveaux droits. Justement jalouse de son repos et de sa prospérité, elle continuera à dédaigner les utopies dangereuses et les excitations des partis.

» Pour vous, Messieurs, dont l'immense majorité a constamment soutenu mon couragé dans cette œuvre toujours difficile de gouverner un peuple, vous continuerez à être avec moi les fidèles gardiens des véritables intérêts et de la grandeur du pays.

» Ces intérêts nous imposent des obligations que nous saurons remplir.

» La France est respectée au-dehors ; l'armée a montré sa valeur, mais les conditions de la guerre sont changées, elles exigent l'augmentation de nos forces défensives, et nous devons nous organiser de manière à être invulnérable. Le projet de loi qui a été étudié avec le plus grand soin allège le fardeau de la conscription en temps de paix, offre des ressources considérables en temps de guerre, et, répartissant dans une juste mesure les charges entre tous, satisfait au principe d'égalité. Il a toute l'importance d'une institution et sera, j'en suis convaincu, acclamé avec patriotisme. L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 16 février 1867.

27

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XVI Suite.

Voilà bien les hommes ; de vrais monstres d'indifférence et d'égoïsme ! Je serais tentée d'envier ton veuvage !

— Ainsi va le monde répondit Berthe. On ne peut tout posséder. Je t'envie Marie ; nous sommes donc quittes.

Eugénie tressaillit. Ce désir de Berthe lui semblait fort dangereux pour ses projets. « Je te donne Marie, s'empressa-t-elle de répliquer ; tu l'élèveras. »

— Il doit être plus difficile de faire l'éducation d'un enfant à soi que celle d'un enfant étranger, répondit Berthe avec calme et sans accepter le présent. D'ailleurs, je n'ai pas de vocation particulière pour cette mission ; j'aime ta fille, et voilà tout.

— En effet, répliqua méchamment Eugénie, tu ne possèdes pas le moindre talent pour l'éducation : tu gâtes horriblement Marie.

La reproduction est interdite.

— C'est sans doute, répondit Berthe en riant, que je ne me sens pas responsable des défauts d'un enfant étranger, et que je ne puis l'aimer du véritable amour maternel.

— Tu finis toujours par avoir raison, Berthe ; tu es réellement un esprit supérieur, » dit Eugénie, recourant en dernière instance, selon sa coutume, au moyen qui agit efficacement sur tous les mortels : la flatterie, dispensée avec discernement, à la dose convenable.

Le soir, quand toute la famille se fut installée dans la maison louée par Berthe, la marquise envoya prier Achille de venir les voir ; mais il n'était pas chez lui. Alors elle fit la reconnaissance des lieux. Une terrasse de cinquante pas de longueur conduisait en droite ligne de son salon à celui du pavillon d'Achille. Elle mesura exactement cette terrasse et en marqua le milieu par une rangée de pots de fleurs, puis elle dit à sa sœur qui elles avaient pour voisin.

« Quelle circonstance désagréable ! s'écria Eugénie. Cet homme aura sans doute du ressentiment contre nous.

— Non, répondit Berthe ; à Bordeaux il s'est montré fort aimable avec moi, comme je te l'ai dit alors.

— Ah ! est-ce celui que tu voyais tous les jours chez ta belle-sœur et qui jouissait de tant de faveur auprès d'elle que tu avais fini par partager l'intérêt extraordinaire qu'elle lui portait ?

— Nullement, répliqua la marquise avec sécheresse. Mon intérêt pour les personnes m'est inspiré par elles-mêmes et non par autrui, et j'en aurais conçu pour M. Ducrozet, non-seulement sans Charlotte, mais encore sans la fin tragique de son frère par la

balle du nôtre.

— De quelle maison est-il ? demanda Eugénie.

— Il n'est pas noble.

— Comment est-il donc parvenu dans la carrière diplomatique ? J'ai lu hier sur sa carte : Attaché d'ambassade.

— Comme tous les hommes capables font leur chemin dans la carrière pour laquelle ils ont du talent.

Sans en avoir la moindre envie, Berthe fut contrainte de rompre lance sur lance en faveur d'Achille, pour le défendre contre les insinuations de sa sœur. Eugénie était jalouse comme un amant, à cette différence près que la jalousie n'avait pas pour objet l'affection, mais bien la fortune de la marquise. Si la jalousie amoureuse peut occasionner un demi-désespoir, celle de l'amitié cupide cause infailliblement un désespoir complet ; car l'amour seul est assez enchanteur pour rendre quelque peu tolérable le joug du despotisme. Berthe reconnaissait très-distinctement ce désir de la dominer, mais sans en deviner le véritable but. A l'exemple de ceux qui, possédant tout ce qu'on achète avec de l'or, aspirent à d'autres biens, elle n'attachait pas de prix à l'argent. Elle s'imaginait qu'Eugénie, despote comme leur mère, voulait simplement faire marcher tout à sa guise ; et elle résistait de toutes ses forces à cette prétention, bien décidée à n'abdiquer en aucun cas son indépendance.

Souvent il en résultait des discussions très-vives, et plus d'une fois la marquise se repentait, mais trop tard, d'avoir rejeté les conseils de Charlotte, quand celle-ci la pressait de ne pas se livrer à Eugénie.

Ce soir-là, Achille entra bien heureux. Depuis quinze jours, il attendait Berthe à Nice, et elle était arrivée enfin et forcée d'y séjourner quelque temps,

Cette extrême faveur du sort lui paraissait de bon augure pour ses désirs, et ces désirs commençaient à se transformer en espérances.

Le lendemain, lorsqu'il se leva, Berthe était déjà au jardin avec Marie. Il ne voulait pas la déranger, craignant par-dessus tout de paraître importun ; mais il souffrait d'avoir à garder envers elle ces considérations de politesse banale. Au pis-aller, cependant, elle ne pourrait pas le congédier s'il lui était à charge. Il balança si longtemps que Berthe quitta le jardin et alla s'asseoir au bord de la mer. Marie se mit à chercher des coquillages. Après la promenade à âne, c'est là le plus grand plaisir de tous les enfants étrangers qui vont à Nice.

« La marquise a donc toujours ses allures solitaires ? se dit Achille ; est-ce par goût ou par habitude ? Ne veut-elle avoir ou n'a-t-elle personne autour d'elle ? De quelle trempe sont sa sœur et son beau-frère ? Il faut que je cherche à faire leur connaissance. »

Ce désir ne devait pas tarder à s'accomplir. Après avoir écrit une couple de lettres, Achille se rapprocha de la fenêtre et vit Berthe toujours à la même place ; puis il aperçut un homme âgé, à la mine joviale et grave tout ensemble, qui se promenait dans le jardin, le cigare à la bouche. « C'est le beau-frère, » pensa-t-il, et il se mit en devoir d'aller le rejoindre.

Le comte l'aperçut et s'avança aussitôt à sa rencontre avec courtoisie, comme s'il était le maître de la maison, tenu d'en faire les honneurs. « Je suis, dit-il, le beau-frère de la marquise de Valrive, dont vous êtes, monsieur, une ancienne connaissance. » Et dix minutes plus tard, il était intime avec Ducrozet. Les gens superficiels ont le don de contracter facile-

armes.

» N'oubliez pas que les Etats voisins s'imposent de bien plus lourds sacrifices pour la bonne constitution de leurs armées. Ils ont les yeux fixés sur vous pour juger, par vos résolutions, si l'influence de la France doit s'accroître ou diminuer dans le monde. Tenons toujours à la même hauteur notre drapeau national ; c'est le moyen le plus certain de conserver la paix, et cette paix, il faut la rendre féconde en allégeant les misères et en augmentant le bien être général.

» De cruels fléaux nous ont éprouvés dans le cours de l'année dernière. Des inondations et des épidémies ont désolé quelques-uns de nos départements. La bienfaisance a soulagé les souffrances individuelles et des crédits vous seront demandés pour réparer les désastres causés aux propriétés publiques. Malgré ces calamités partielles, le progrès de la prospérité générale ne s'est pas ralenti. Pendant le dernier exercice, les revenus indirects ont augmenté de 50 millions et le commerce extérieur de plus d'un milliard. L'amélioration graduelle de nos finances permettra bientôt de donner une large satisfaction aux intérêts agricoles et économiques mise en lumière par l'enquête ouverte sur toutes les parties du territoire. Votre sollicitude devra alors avoir pour but la réduction de certains impôts qui pèsent trop lourdement sur la propriété foncière ; le prompt achèvement des voies de navigation intérieure de nos ports, des chemins de fer et surtout de nos chemins vicinaux agents indispensables de la bonne répartition des produits du sol.

» Vous êtes saisis depuis l'année dernière des lois sur l'instruction primaire et sur les sociétés coopératives. Vous approuverez, je n'en doute pas, les dispositions qu'elles renferment. Elles améliorent la condition morale et matérielle de la population rurale et des classes ouvrières de nos grandes cités. Ainsi chaque année ouvre à nos méditations et à nos efforts un horizon nouveau. Notre tâche en ce moment est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales. Jusqu'ici, en France, la liberté n'a été qu'éphémère. Elle n'a pu s'enraciner dans le sol, parce que l'abus a immédiatement suivi l'usage et que la Nation a mieux aimé limiter l'exercice de ses droits que subir le désordre dans les idées comme dans les choses. Il est digne de vous et de moi de faire une plus large application de ces grands principes qui sont la gloire de la France. Leur développement ne compromettra pas, comme autrefois, le prestige nécessaire de l'autorité. Le pouvoir est aujourd'hui fondé et les passions ardentes, seul obstacle à l'expansion de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel.

» J'ai pleine confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple, et fort de mon droit que je tiens de moi-même, je vous invite à marcher avec moi d'un pas assuré dans les voies de la civilisation.

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Rarement l'ouverture des Chambres s'est faite au milieu de préoccupations plus vives ; rarement le pays s'est montré plus désireux de connaître la pensée du chef de l'Etat sur les affaires étrangères ou intérieures. On a jeté, depuis quelques semaines surtout, tant de rumeurs contradictoires, tant de suppositions inquiétantes dans les esprits !

Le discours de l'Empereur fait la lumière parmi ces ombres, il écarte le doute, et met la certitude à la place de l'indécision. La France demeure à son rang parmi les nations, et dans sa force, chez elle, c'est la politique du bon sens et de la fertilité.

Vis-à-vis de l'Europe et du monde, notre pays reste fidèle au droit et à la justice partout où ils sont en débat contre l'iniquité et la servitude. Mais cette sympathie pour les causes

ment avec tout le monde une liaison superficielle. En une demi-heure, il raconte plus d'anecdotes et d'aventures de voyages, vraies et fausses, qu'un autre n'eût pu le faire en un mois. Achille finit par lui dire avec surprise :

« Je n'ai jamais rencontré personne d'aussi bien fait que vous, monsieur le comte, pour la vie de touriste. »

— J'ai le cœur jeune et l'œil ouvert ; je me trouve bien dans toute position et j'en saisis le côté couleur de rose. Le rose est ma couleur favorite. A force d'admirer des joues et des lèvres roses, je suis parvenu à conserver encore cette teinte-là à mon humeur, malgré mes 60 ans. (Il négligeait une demi-douzaine d'années de nourrice, ayant résolu de ne jamais avoir plus de 60 ans, comme maintes femmes ont un attachement particulier, en fait d'âge pour le nombre 29.)

— On ne vous donnerait pas cet âge, monsieur le comte, répondit Achille.

— Suivez mon exemple et ne ménagez pas la vie. C'est un préjugé de croire que l'existence soi-disant régulière nous conserve. Je dis, moi, qu'elle nous enrrouille ; car sa prétendue conservation se réduit à vous condamner, à 60 ans de peine, au coin du feu et à la diète. Depuis l'âge de 16 ans jusqu'à ce jour, je n'ai jamais pensé un moment à me ménager, et vous voyez que cela m'a parfaitement réussi. Ah ! voici venir ma belle-sœur, que j'appelle l'infante à cause de la dignité de son maintien.

Achille n'en revenait pas, non qu'il ne connût des gens de l'espèce du comte ; mais que Berthe en fit la société, voilà ce qui le frappait d'étonnement.

« Comme vous ne venez pas à moi, messieurs,

généreuses et pour les peuples malheureux ne saurait nous conduire à des entreprises manquant d'opportunité. Le sang et les trésors de la France appartiennent à la France. Ce n'est point là une maxime égoïste, c'est un précepte de sagesse et de modération. Lorsque l'heure viendra de résoudre tels ou tels problèmes de la politique générale, le gouvernement de l'Empereur sera prêt à y aider, et ses efforts, dans l'avenir comme dans le passé, tiendront aux arrangements pacifiques.

Tel a été le caractère de notre médiation dans le conflit entre la Prusse et l'Autriche. Selon l'expression de Napoléon III, la France, sans armer un soldat, sans faire avancer un régiment, a pu arrêter la Prusse victorieuse aux portes de Vienne. Il en a été de même pour la cession de la Vénétie par l'Autriche ; il en sera de même, espérons-le, pour la question d'Orient, qui peut se régler sans violence, de même aussi à l'égard du Saint-Siège et de l'Italie. Partout la France s'attache à prévenir ou apaiser les conflits. Elle y trouve la première ce profit important d'être respectée de tous et de tous estimée.

Ainsi dégagés, sous le rapport militant, des sollicitudes étrangères, nous pouvons nous livrer aux travaux que la paix encourage et féconde, aux réformes intelligentes, aux progrès sous ses aspects divers, à l'apaisement définitif des antagonismes. Tel est le dessein manifesté par l'Empereur. Il est digne de Lui et de la France. Tout bon citoyen s'y associera. Aussi bien ce qui va être donné à la liberté régulière ne compromettra d'aucune sorte l'ordre nécessaire, le respect des lois, la force des institutions. A cet égard, ceux qui craignent pour la sécurité, de même que ceux qui comptent sur l'agitation, sacrifient à de vaines réminiscences. La liberté, comme les vins généreux, lorsqu'elle est donnée aux peuples virils, au lieu de les griser les fortifie.

Du reste, il est ouvert de larges perspectives aux améliorations morales et matérielles. L'état prospère des finances permet de venir en aide aux départements, aux communes, pour les entreprises d'utilité publique. Une large satisfaction, dit expressément l'Empereur, va être donnée aux intérêts agricoles, en même temps que l'achèvement de nos ports, de nos chemins de fer et surtout de nos chemins vicinaux développera l'activité du commerce local et extérieur. L'instruction populaire aura une place légitime et considérable dans les délibérations législatives. Enfin, le gouvernement compte pouvoir réduire certains impôts qui pèsent trop lourdement sur la propriété foncière.

Telles sont les vues de l'Empereur. Il fait appel, pour leur réalisation, au patriotisme du pays. Mieux que cela, il s'y confie avec un abandon sympathique. C'est de l'affection bien placée. Jamais la France n'est demeurée, vis-à-vis des souverains qui ont compris ses aspirations, soutenu ses droits, servi ses intérêts, en reste de dévouement et de gratitude.

Pour extrait : A. Layton

BULLETIN

Le *Moniteur* publie un décret impérial instituant une commission chargée d'étudier et de proposer les mesures nécessaires pour développer les connaissances agricoles dans les écoles normales primaires, dans les écoles primaires et dans les cours d'adultes.

Dans sa séance du 12 février, la chambre des communes d'Angleterre s'est occupée de l'en-

il faut bien que je vienne à vous, dit la marquise.

— Nous nous contentions de vous admirer de loin, répondit courtoisement le comte.

Berthe, qui n'eût pas toléré naguère un compliment pareil, répliqua d'un air gai :

« Je suis enchantée que l'on ait encore des regards et des pensées pour moi, en présence de cette nature grandiose.

— Pourquoi en êtes-vous enchantée, M^{me} la marquise ? demanda Achille.

— Monsieur, s'écria-t-elle, j'ai rendu phrase pour phrase — voilà ce que m'a enseigné le commerce du monde. Mais ne me demandez pas pourquoi l'on échange de ces phrases. Oui, étonnez-vous, interrogez-moi bien du regard ! Je parle sans savoir ce que je dis : c'est la seule chose que j'aie apprise depuis que j'ai quitté Bordeaux — brillant résultat pour dix-huit mois de voyage par toute la France !

— Quant à moi, dit le comte, je n'ai pas même été aussi heureux, car je n'ai rien appris du tout.

— C'eût été superflu, reprit Berthe ; vous êtes parfait — pour le monde.

— Et vous aussi, infante, en ce qui concerne votre petite méchanceté.

— J'ignore si c'est un avantage pour vous, M^{me} la marquise, mais c'en est un grand pour nous que vous soyez devenue plus accessible à notre sphère, car maintenant nous vous comprendrons mieux, dit Achille.

— Vous m'avez toujours comprise, vous.

Eugénie vint au jardin. Berthe lui présenta M. Ducrozet. Elle le reçut froidement, mais elle fut surprise de son air distingué. Rarement elle avait vu un visa-

treprise, heureusement avortée des féniens à Chester et à Liverpool. M. Walpole a dit avoir reçu lundi une dépêche du maire de Chester constatant que la ville était remplie d'étrangers et qu'on s'attendait à une attaque des Féniens contre le château pour s'emparer des armes qui s'y trouvent. Le gouvernement y a envoyé 500 hommes du régiment des gardes. De son côté, lord Elcho a reçu la dépêche suivante de lord Grosvenor : « La situation était grave, mais des informations opportunes ont sauvé la ville. Tout va bien maintenant. »

Hier, la *Gazette officielle* d'Italie a publié un décret qui dissout la Chambre des députés. Les élections générales sont fixées au 10 mars, et l'ouverture de la Chambre au 22 mars.

Le ministère presque tout entier a donné sa démission. On s'attend à le voir reconstituer sous la présidence de M. Ricasoli.

Il est de nouveau question à Londres, dans les cercles politiques, de la réunion d'un congrès à Paris au moment de l'Exposition universelle.

Les changements ministériels qui viennent de s'accomplir en Turquie sont accueillis très-sympathiquement dans nos cercles politiques. L'entrée de Fuad-Pacha au pouvoir signifie réforme dans un sens de progrès libéral ; justes concessions aux chrétiens et à l'opinion publique de l'Europe ; enfin mise à l'écart du parti de la jeune Turquie, auquel on enlève sa raison d'être en opérant les améliorations demandées.

On écrit de Berlin, le 11 février : « Le comte de Bismarck a paru vendredi soir au banquet d'adieu des plénipotentiaires des Etats du Nord chargés d'arrêter le projet de constitution de la confédération du Nord et a porté un toast aux princes Allemands aux villes allemandes et au peuple allemand.

Il se confirme qu'une assez grande agitation règne dans le Maroc ; des mesures des précautions ont dû être prises sur nos frontières.

Pour le Bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques.

Dublin, 14 février.

Une caserne de police, située à 8 milles de Caherseeven sur la route de Valentia, a été attaquée la nuit dernière. Les agresseurs se sont emparés des armes. On craignait un mouvement féniens à Killaveney, mais les autorités ont reçu des informations à temps pour l'empêcher. Le capitaine Mourtiarty qui devait commander le mouvement a été arrêté.

Les télégraphes de Valentia, communiquant avec l'Amérique, ont été coupés en cinq endroits. Les communications ont été, depuis, rétablies. L'inspecteur chargé des travaux, a aperçu, pendant la nuit, une centaine d'hommes armés.

Il y a beaucoup d'agitation à Valentia.

Trieste, 14 février

D'après des lettres de Constantinople, du 9 février, le gouvernement français aurait engagé la Porte à faire aux chrétiens toutes les concessions compatibles avec sa dignité, et rendues indispensables par la situation.

On mande de Beyrouth, le 3 février, que Joseph Karam s'est embarqué, le 31 janvier, pour l'Algérie.

Marseille, 13 février

Les lettres de Constantinople du 6 assurent que la Porte a consenti à l'évacuation de la forteresse de Belgrade. Les fortins élevés contre le Monténégro, sur la frontière de cette principauté, ont été détruits. Le système des concessions prévalait. On parlait cependant de l'envoi de nouveaux renforts en Epire, et en Thessalie.

Les journaux d'Athènes du 7 annoncent l'arrivée de sommes considérables, envoyées surtout de Russie par les comités de secours pour les familles crétoises. Le vapeur *Panhellenion* serait reparti et aurait débarqué des armes en Crète. Les insurgés garderaient la défensive en attendant le retour de la belle saison.

Londres, 13 février.

Les journaux anglais publient des informations de Constantinople, en date du 6 février, d'après lesquelles le Vice-roi d'Egypte, aurait demandé à la Porte quatre privi-

ge réunir cette noblesse des traits et cette énergie de l'expression.

Quant à lui, l'apparition de la comtesse l'impressionna désagréablement. Elle ressemblait à sa sœur Anna d'une manière frappante ; mais elle avait la physionomie tour à tour dure et rusée. Son maintien était bon, sa toilette riche et pleine de goût ; cependant, à côté de Berthe, qui n'était pas belle et dont la mise était toute simple, elle ne ressemblait qu'à une élégante à côté d'une femme distinguée. Aux yeux d'Eugénie, les dames de condition étaient forcées de suivre la mode à la lettre, jusque dans ses caprices les plus dispendieux.

« A nous, ou à personne, de porter le satin, le velours, les dentelles et les plumes ! » disait-elle souvent à Berthe, qui avait peu de goût pour ces attributs de leur classe. Cependant cette prétendue obligation pesait assez lourdement sur les finances du mari d'Eugénie. Mais comme il lui donnait l'exemple et ne payait jamais les comptes des fournisseurs avant d'y être judiciairement contraint, la comtesse s'abandonnait sans frein à son penchant. Tout cela révoltait la ponctuelle marquise, qui payait à l'instant même où une note lui était présentée, et qui à tout moment, dans les petites choses comme dans les grandes, se trouvait en désaccord avec sa sœur.

Achille se sentait si paralysé par Eugénie qu'il aimait presque mieux ne pas voir Berthe, que de la voir dans la société de la comtesse. Il lui était impossible de ne pas être guindé et froid sous le regard glacial de cette femme. Mais les choses ne tardèrent pas à changer de face.

lèges additionnels, savoir le titre de Calife d'Egypte, le droit de faire frapper de la monnaie en son nom, la faculté d'élever son armée à 100,000 hommes et enfin celle de nommer des officiers d'un rang plus élevé.

Francofort, 13 février, soir.

Le baron Charles de Rothschild a été élu, à une immense majorité, membre du parlement de la Confédération du nord. Sur 3732 votants, le baron de Rothschild a obtenu 3,300 voix.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Dès aujourd'hui, le rapatriement de nos troupes au Mexique est en pleine réalisation. Le paquebot *l'Impératrice Eugénie* vient d'amener en France un bataillon du 81^e de ligne, une compagnie du génie, un détachement du train des équipages et 300 isolés. Ces hommes seront pour la plupart envoyés dans leurs foyers avec des permissions temporaires ou des congés renouvelables.

Voici, d'après le *Moniteur*, les dernières et sûres informations du Mexique. Elles vont pour Mexico jusqu'au 9 janvier et pour Vera-Cruz jusqu'au 13.

L'Empereur Maximilien est rentré au Mexique le 5 janvier, deux escadrons de hulans formaient l'escorte de Sa Majesté, qui s'est installée dans l'hagenda de la Teja.

« Le mouvement de concentration des troupes françaises se poursuit avec le plus grand ordre ; d'après les dispositions prises par le maréchal commandant en chef les troupes du corps expéditionnaire ont dû se trouver échelonnées entre Mexico et la mer à la date du 23 janvier.

« Nos colonnes ne rencontrent aucun obstacle ; le chef d'escadron d'état-major Billot ayant appris que sur le flanc droit de la route que nous avions à parcourir, les dissidents signalaient leur présence à Chals par leurs excès habituels, marcha sur eux, les surprit au point du jour le 27 décembre et les mit en pleine déroute.

« L'état sanitaire des troupes continue à être satisfaisant. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Les ministres et les membres du conseil privé se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— Il y a eu hier, au ministère des affaires étrangères, un grand dîner officiel, auquel ont assisté tous les membres de la diplomatie française et étrangère.

— On affirme qu'il n'y aura pas cet hiver de fêtes officielles au Sénat, vu le mauvais état de santé de M. Troplong.

— De nombreux colis sont déjà arrivés de New-York pour l'Exposition universelle. En tête figurent six caisses de vins américains secs et mousseux, premiers échantillons, je crois, des vignobles du Nouveau-Monde, que l'Europe soit appelée à déguster sans déplacement.

— Les travaux de l'Exposition universelle sont poussés avec une activité prodigieuse. 2,000 ouvriers y sont attachés. L'affluence des visiteurs, qui est toujours très-considérable, surtout le dimanche, a nécessité l'addition d'une nouvelle entrée aux deux autres qui existaient déjà.

— On mande de Lille que M. Masure vient d'être autorisé à transformer la feuille hebdo-

XVII.

Le lendemain au déjeuner, le comte dit à ces dames : « Quelle charmante société est réunie à Nice ! L'éclat du monde élégant ! Eugénie, mon enfant, tu t'amuseras ici aussi bien que n'importe où : tous les jours promenade, spectacle, bals et autres réunions, sans parler d'un pays et d'un climat divins. — Que voulez-vous de plus, infante ?

— Je ne demande pas mieux, répondit Berthe, que de rester tout l'hiver ici. Ce séjour m'est agréable, parce qu'il y a quelque chose de champêtre qui me séduit doublement au milieu de cette belle nature.

— C'est vraiment un lieu enchanté, dit Eugénie, car il vous enchaîne l'un et l'autre par des mérites diamétralement opposés. Comme je suis fatiguée de notre long voyage, cela me suffit pour faire chorus avec vous.

— C'est donc une chose arrêtée ! s'écria le comte. Maintenant commençons par le plus important : une loge au théâtre, et allons-y dès ce soir. A propos, que la mise de mes deux belles dames me fasse honneur, je vous en prie ; j'ai remarqué des toilettes de Paris. Vous ne me refuserez pas ce plaisir, n'est-ce pas, infante ?

Berthe promit de faire de son mieux, et elle tint parole ; mais, après le second acte, elle dit à sa sœur :

« Reste, si tu veux. Mon oreille souffre trop de cette pitoyable musique ; je n'y tiens plus. »

La suite au prochain numéro.

maire le Progrès du Nord, en journal quotidien.

— On assure que des interpellations seront demandées, à l'ouverture de la session du Corps législatif au sujet de l'incident relatif au manifeste du comte de Chambord. « Le gouvernement, dit l'Etendard, ne refusera certainement pas, tout en maintenant son droit incontestable d'arrêter la circulation des pièces séditieuses, d'affirmer énergiquement son respect pour l'inviolabilité des correspondances privées à laquelle il n'a été porté aucune atteinte. »

— Le gouvernement de Madrid a demandé à toutes les entreprises de chemins de fer qui dépassent le chiffre de 20 en Espagne, de fournir chacune un Mémoire sur sa position actuelle et un Exposé des moyens jugés opportuns pour tirer cette industrie de la prostration où elle se trouve.

— Pendant le dernier trimestre, la consommation du cidre dans Paris a augmenté de cent mille hectolitres sur le précédent trimestre correspondant.

— La nouvelle voie qui ira du Théâtre-Français à l'Opéra, s'appellera Boulevard de Jeanne-d'Arc et une Statue de l'héroïne sera décidément élevée sur la place du Théâtre-Français.

Annonçons, à ce propos, que M. Patrois, l'un de nos peintres distingués, et qui a déjà retracé sur des toiles très remarquées plusieurs épisodes empruntés à la vie de notre héroïne nationale, a pris pour sujet du tableau qu'il destine à la prochaine Exposition des Beaux-Arts : *Jeanne d'Arc marchant au Supplice.*

— La comédie en un acte de MM. Albéric Sevond et Jules Blerzy, un *Baiser anonyme* reçue au Théâtre-Français, sera jouée ; par Bossant, Febvre, Mmes Madeleine Brohan et Edile Riquier.

— Le parc des Buttes Chaumont sera bientôt terminé on vient d'y établir trois pavillons qui serviront de cafés restaurants et de brasseries.

Pour extrait : A. Layton.

LE TIMBRE DES JOURNAUX.

Pour diverses raisons, comprises du public, nous ne prenons qu'une part très limitée à la discussion sur le projet de loi relatif aux journaux et autres écrits périodiques. Outre qu'il nous semble convenable d'attendre, pour nous prononcer, que les intentions réelles du gouvernement soient connues, nous avons quelque répugnance à entrer expressément dans un débat où l'on ne manquerait pas de mettre en ligne de compte des préoccupations personnelles.

Cependant, il est un point que nous pouvons aborder sans hésitation, parce qu'il intéresse plus volontiers nos abonnés que nous-mêmes : nous voulons dire la question du timbre des feuilles parisiennes ou départementales. Il est évident, en effet, que moins le fisc pèsera sur nos publications, plus les citoyens qui tiennent à se renseigner à la fois sur les affaires générales et sur les affaires locales, seront à même de satisfaire cette proposition.

Or, d'après ce qui nous revient de bonne source, il s'agirait de fixer le timbre des journaux sur de nouvelles bases, en apparence favorables, en réalité préjudiciables aux journaux de province. Les feuilles de Paris qui sont taxées à 6 centimes ne paieraient plus que 3 centimes, et les feuilles départementales, quelle que fût leur périodicité, resteraient soumises à un tribut analogue. Si l'on avait, si l'on pouvait avoir le dessein de nous sacrifier à nos confrères de la presse centrale, on n'agirait pas autrement. Mais nous comptons sur deux choses : premièrement sur l'équité bienveillante du gouvernement ; secondement sur l'active intervention des membres du Sénat et du Corps législatif. Notre bon droit, en de telles mains, ne court aucun risque.

Qu'on réduise le timbre des journaux de Paris, nous nous en réjouissons, parce que nous sommes pour l'atténuation et même pour la suppression de toute entrave fiscale mise à la publicité politique, économique, littéraire. Seulement, nous demandons que la réforme promise ne crée point, à l'avantage de la presse centrale, un privilège pécuniaire contre les journaux de département. La seule combinaison qui pourrait maintenir entre la presse départementale et la presse parisienne l'équilibre qui existe aujourd'hui, serait de réduire le timbre des journaux des départements à un centime et celui des journaux de Paris à 4 centimes. Il en résulterait, quant aux publications quotidiennes, un dégrèvement annuel de 7 fr. 20 par abonné.

Du reste, il convient que l'on sache et nous disons que la presse départementale tiendra la main à ses droits, dont le journalisme parisien fait bon marché avec une bienveillance si désintéressée. Il y a peu de jours, les rédacteurs des feuilles du midi se sont réunis à Marseille pour se concerter au sujet de la question qui nous occupe. Nous croyons pouvoir annoncer qu'une réunion générale des représentants de la presse des départements aura lieu prochainement à Paris pour aviser à la défense des intérêts communs.

Pour extrait : A. LAYTON.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Un des mérites du temps présent, c'est d'agir. Au lieu de paroles, des démonstrations. Sitôt rentrée du champ et mûrie suffisamment, la gerbe est battue. C'est le progrès réaliste. Si à ses imperfections, l'expérience les rectifiera.

L'enquête agricole est à peine close, et nous en recueillons les fruits. Dans leurs cahiers, les comices, les cultivateurs, les propriétaires, demandent instantanément que l'instruction primaire, pour l'enfant et pour l'adulte rural, soit

empreinte de connaissances agronomiques. Le gouvernement réalise sans plus tarder cette sage invocation. Sur le rapport de M. Forcade de Laroquette, l'Empereur vient d'instituer une commission chargée d'étudier et de proposer les mesures nécessaires pour développer les connaissances agricoles dans les écoles normales, dans les écoles primaires et dans les classes d'adultes.

L'exposé ministériel indique avec une brièveté substantielle le but des travaux de la commission.

« Dans les écoles communales, les exercices de l'enseignement, la lecture, l'écriture, les dictées, les récitation, peuvent porter utilement sur les premières notions de l'agriculture. Il est bon d'entretenir chez les enfants élevés dans la campagne l'habitude et le goût de la profession paternelle. Il faut leur apprendre de bonne heure que l'agriculture est le plus ancien et le premier des arts utiles, que tous les peuples l'ont honorée, et que ceux qui ont contribué à ses progrès sont comptés parmi les bienfaiteurs de l'humanité. »

« Les cours d'adultes viendraient développer plus tard les connaissances acquises dans le premier âge. Dans les longues soirées d'hiver, le petit propriétaire et l'ouvrier agricole, ne pourraient recevoir des notions d'histoire naturelle, de chimie agricole, de géométrie élémentaire, qui trouvent leur application immédiate dans la fabrication et l'emploi des engrais, le choix des cultures et des assolements, les travaux de nivellement et d'irrigation. »

Ne surfaçons rien. Quand même l'enseignement agricole ne donnerait qu'en partie les résultats indiqués dans ce rapide programme, ce serait un très grand service rendu aux populations. Mais il faut y associer, autrement que par de nouvelles fatigues, les instituteurs communaux. Déjà nous pouvons porter à la connaissance de ces honorables fonctionnaires l'inscription au budget d'un crédit affecté aux classes d'adultes. C'était indispensable, vu l'insuffisance des ressources d'un grand nombre de municipalités. A présent, il s'agit de faciliter pratiquement la vulgarisation des notions agronomiques. Nous ne savons pas de meilleur moyen que de donner à l'instituteur, sur les terrains pacagers ou autrement, de quoi établir un jardin d'expérimentation. Petite dépense et notable profit. Un certain nombre de mairies ont profité de la session de février pour accomplir cette mesure intelligente et bienveillante. On ne saurait trop les approuver.

Pour extrait : A. Layton.

L'IMPOT SUR LES CHIENS.

On dresse de ce moment dans toutes les communes, le rôle des chiens soumis à l'impôt, et que leur qualité de contribuables ne rend pas plus fiers.

L'idée de la taxe des chiens date d'un siècle. En 1770, le nombre de chiens de toute espèce était devenu si considérable dans le royaume, qu'une statistique, faite par ordre, avait constaté l'existence de 4 millions de ces animaux.

Or, comme on avait remarqué que deux chiens absorbent autant de nourriture qu'une personne, il s'ensuivait que, dans un moment où les vivres étaient rares et chers, les chiens en consommaient autant que le sixième de la population.

C'est à la suite de ces calculs et de ces constatations qu'on fut un instant sur le point d'établir un impôt de six livres sur chaque chien. On espérait aussi en diminuer le nombre.

Ce projet n'a en de suite que de nos jours, et nous ne croyons pas qu'il ait diminué le nombre de ces animaux, dont une partie est fort utile sans doute, mais dont une bonne moitié n'offre, en réalité, que des dangers sans avantages pour la population.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
21	Jeu.	s Flavien.	
22	Vendr.	C. de s Pierre.	Fons, St-Céré, St-Germain.
23	Samed.	s Pierre D.	

● N. L.	le 4, à 6 h. 25 m. du soir.
☉ P. Q.	le 12, à 1 h. 49 m. du matin.
☽ P. L.	le 18, à 7 h. 50 m. du soir.
☾ D. Q.	le 26, à 11 h. 42 m. du matin.

Le Discours de l'Empereur a trouvé, à Cahors, un accueil sympathique. Un grand nombre de personnes se pressaient, jeudi, aux abords de l'Hôtel de la Préfecture et de l'Hôtel-de-Ville où le Discours était placardé dès cinq heures du soir.

Des divers points du département, nos correspondants nous signalent l'empressement des po-

pulations du Lot à prendre connaissance du Discours Impérial.

M. le Ministre de l'instruction publique vient d'adresser à M. le Préfet la circulaire suivante :

Monsieur le Préfet,

La distribution des récompenses aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1866, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 27 avril 1867, à midi. La réunion générale sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril.

Comme les années précédentes, le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes tiendra à cette occasion des séances extraordinaires dans lesquelles les savants des départements seront admis à donner lecture des mémoires qu'ils auront spécialement préparés pour la circonstance. Les inscriptions pour les lectures et l'envoi des mémoires qui en feront l'objet devront avoir lieu au plus tard le 5 avril 1867. Pour régler encore avec plus de précision que par le passé l'ordre des lectures, et après avoir consulté les deux sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques, j'ai décidé qu'aucun mémoire ne sera admis désormais pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'a été préalablement lu devant une société savante du département, et jugé digne par cette société de être proposé pour la lecture publique. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

Je vous serais très-obligé, Monsieur le Préfet, de vouloir bien donner à ces dispositions la publicité des journaux de votre département.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Signé : V. DURUY.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, il est formé, au Ministère un Comité de patronage pour développer l'enseignement du chant dans les écoles de l'Empire et encourager les Orphéons dirigés par les instituteurs.

Au nombre des membres du Comité pour l'année scolaire 1866-1867 nous trouvons : M. le comte Joachim Murat, député du Lot.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE. — Avis.

La liste d'inscription pour l'admission à l'École impériale polytechnique est ouverte à la Préfecture du Lot, et sera close le 15 mai prochain.

L'instruction est déposée à la Préfecture, où il en sera donné communication tous les jours, ceux fériés exceptés, de midi à 3 heures.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

La Conférence d'hier a été très brillante. Longtemps avant l'heure, toutes les places étaient occupées et la salle était trop étroite pour recevoir le public d'élite qui se pressait pour entendre la parole sympathique de notre savant compatriote, M. A. Calmels. L'orateur, tout le monde s'accorde à le dire, a parlé des Beaux-Arts, avec un rare talent, et une profonde connaissance de son sujet. Il a montré tour à tour la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, et la danse, naissant aux siècles les plus reculés, se développant peu à peu et arrivant à leur apogée. Puis, se demandant si la prospérité des Arts était un péril social, l'orateur a conclu, en opposition avec quelques pessimistes, que cette prospérité est plutôt un indice certain de la grandeur, de la virilité d'une nation, et contribue pour une large part à l'amélioration progressive de l'état moral des peuples.

Plusieurs passages de cette savante étude ont provoqué les applaudissements unanimes des auditeurs. Les compliments les plus flatteurs ont accompagné les dernières paroles.

Nous espérons pouvoir commencer dans notre prochain numéro, la publication de la Conférence de M. Calmels. Louis LAYTON.

Vendredi 22 février 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

HISTOIRE DU SONNET

SA GRANDEUR ET SA DÉCADENCE

PAR M. RICHAUD,

Proviseur du Lycée,

L'entrée de la salle est libre ; il y a des places réservées pour les dames.

INONDATIONS — SOUSCRIPTIONS.

22^e Liste.

Commune de St-Michel-Loubéjou, 52 fr. 65 c.

Le journal l'Orphéon de Paris porte le nombre des Sociétés inscrites pour le concours qui doit avoir lieu à Paris, dans le mois d'août prochain, à 462.

Théâtre de Cahors

Jeu. prochain, 21 février, première représentation de la troupe dramatique et lyrique, sous la direction de M. Gérard de Beer.

Notions générales sur le service des Postes.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau ou de destination qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français ; par exemple : Valence (Espagne), Valence (Drôme), Grenade (Espagne), Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne). Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Nota. Il est expressément défendu, sous peine d'une amende de 50 à 500 francs, d'insérer des valeurs dans les lettres.

Timbres-Postes. De leur valeur. De leur emploi.

Les timbres-postes sont de huit valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 cent., 5 cent., 10 cent., 20 cent., 40 cent., 80 cent. Ces divers timbres-postes sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boitiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les objets à affranchir.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes est affranchie avec un timbre de 20 centimes, elle est considérée comme non-affranchie ; elle doit 60 centimes ; en déduisant 20 centimes, que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 centimes.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

Pénalités applicables aux contraventions aux lois sur la poste.

1^o Transport illicites de correspondances

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes : 1^o des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis ;

2^o des journaux, ouvrages périodiques, circulaires et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés : elle interdit, en outre, de renfermer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an IX et les lois des 22 juin 1854 et 25 1856).

Par exception aux dispositions qui précèdent, les ouvrages périodiques non politiques formant un paquet dont le poids dépasse un kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à en faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Des annotations manuscrites, consignées sur les échantillons ou sur les papiers d'affaires eux-mêmes peuvent également être ajoutées moyennant l'acquiescement préalable d'une taxe supplémentaire de 20 centimes.

2^o Insertion de valeurs dans les lettres

La loi défend l'insertion dans les lettres chargées ou non chargées, des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux. Elle interdit en outre l'insertion dans les lettres non chargées, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859).

3^o Double emploi de timbres-postes

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de 5 jours à un mois et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi (Loi du 16 octobre 1849).

Tarifs de la taxe des lettres ordinaires

1^{er} TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

	Lettres affranchies.		non affranchies.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 grammes inclusivement.....	0	20	0	30
Au dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement.....	0	40	0	60
Au dessus de 20 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.....	0	80	1	20
Au dessus de 100 gr. jusqu'à 200 gr. inclusivement.....	1	60	2	40

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant, 80 centimes en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

2^e TARIF.

Taxes des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau (Paris excepté).

	Lettres affranchies.		non affranchies.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclusivement.....	0	40	0	15
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement.....	0	20	0	30
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.....	0	40	0	50
Au-dessus de 100 gr. jusqu'à 200 gr. inclusivement.....	0	80	1	20

Et ainsi de suite, en ajoutant pour chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement, et 60 cent. en cas de non-affranchissement.

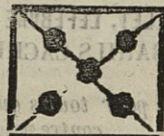
Tarifs et conditions de transport des valeurs et de l'argent.

1^o Lettres chargées.

Il est permis d'insérer des billets de banque et autres valeurs papiers dans les lettres, à la condition de présenter ces lettres à la formalité du chargement. Les lettres à faire charger doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'administration en donne reçu aux déposants, et ne les livres que sur reçu aux destinataires. Elles sont placées sous enveloppe et scellées de cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur, en nombre suffisant pour retener tous les plis de l'enveloppe et préserver le contenu de toute spoliation. En cas de perte d'une lettre chargée, l'administration est passible d'une indemnité de 50 fr.

Les lettres chargées acquittent, indépendamment de la taxe selon leur poids et leur destination, un droit fixe de 20 centimes.

Modèle des lettres chargées.



(La suite au prochain numéro.)

On nous écrit de Sauzet :
La foire a été belle quoique contrariée par la pluie du matin. Il nous est arrivé une grande quantité de blé, vendu la 1^{re} qualité 25 fr. 50 Mais 1^{re} qualité 11 fr. — Pommes de terre 5 fr. le tout à l'hectolitre.
Les pores gras valaient 50 à 55 c. le demi k.

On nous écrit de Catus :
La foire du 8, à Catus, a été renvoyée à cause de la pluie, au 14 février. Néanmoins 20 quintaux de truffe se sont vendus, la 1^{re} qualité, 2 fr. 50 le demi-kilo.

On nous écrit de Labastide-Murat :
La foire de lundi à Labastide a été fort belle. Les bœufs amenés en grand nombre se sont vendus avec une hausse de 5 p. 0/0 sur les cours précédents.
Les grains tendent à la baisse.
Le blé se cote à 19 et 20 fr. les 4/5 de l'hectolitre. — Le maïs 8 à 9 fr.

On nous écrit de Souillac :
Le nommé A... âgé de 58 ans, propriétaire, demeurant à Linsac, a été trouvé mort dans la matinée du 4 février. D'après les renseignements fournis par M. le Maire de la commune, ce serait l'inquiétude d'avoir vu son fils unique porter un mauvais numéro au dernier tirage, qui aurait motivé ce suicide.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :
Le nommé Besombes, du village d'Escombelles, revenait, le 4 février, de Lacapelle-Marival où il avait passé la journée. Il était ivre, et la nuit très-obscur ne permettait guère de distinguer le chemin ; un faux pas occasionna au malheureux une chute tellement violente qu'il ne put se relever et fut trouvé mort le lendemain.

NAVIGATION DU LOT.
ADJUDICATION

Le mercredi, 20 février prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication, des

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Entre l'écluse de Frontenac et l'écluse du Fossat, Pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

Les travaux, divisés en quatre lots, sont évalués, par aperçu, pour les cinq années, à la somme de 220,000 fr.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureaux des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés. (Voir le Journal du Lot, du 2 février courant.)

PLUS DE FROID AUX PIEDS!
NI D'HUMIDITÉ
AVEC LES SEMELLES LACROIX
(B. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50.
Chez M. EYMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

Une éclipse de soleil aura lieu le 6 mars, et sera la plus belle du siècle.

La ligne centrale de cette éclipse passe à Madère, près d'Alger, un peu au-dessus de Naples, en Dalmatie, en Bosnie, en Transylvanie, entre Moscou et Cazan, enfin, en Sibérie, où elle se prolonge jusque dans les plages arctiques. La lune couvrira presque les huit dixièmes du diamètre du soleil. Il en résulte que la couronne lumineuse qui brillera autour de notre satellite ne possèdera pas beaucoup plus des deux dixièmes de la largeur ordinaire des rayons solaires.

La surface visible de l'astre sera donc réduite pendant quelques instants, au tiers environ de sa valeur moyenne. La quantité de chaleur et de lumière envoyée vers les points où l'éclipse sera centrale sera inférieure à celle dont jouissent les habitants de Mars, mais triple de celle que reçoivent les habitants de Maximiliana, Freia et Mnemosyne. Ces globes sont les plus éloignés de ceux que l'on connaît dans le groupe innombrable d'astéroïdes qui gravitent entre Mars et Jupiter. Elle sera bien supérieure à celle que le soleil envoie à bord de Jupiter lui-même. L'époque du maximum d'obscurissement sera 9 heures 32 minutes pour Greenwich, et 9 heures 40 minutes pour Paris, suivant le calcul du bureau des longitudes. A Cahors, l'éclipse du 6 mars commencera à 8 heures 23 minutes ; elle finira à 11 heures 3 minutes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

14 février Albert (Henri), rue Chanterrie.
Pour la chronique locale : A. Laytou

Faits Divers

Voici un nouveau système de chauffage pour les serres que vient d'inventer un horticulteur d'Orchies.

Son procédé a sur tous les moyens usités jusqu'ici l'avantage d'être à la fois plus économique et plus efficace. Il n'est besoin ni de bois ni de charbon, quelques mètres cubes de fumier d'étable suffisent dans la proportion de 50 mètres cubes pour fournir le calorique nécessaire à une surface vitrée de 20 à 30 mètres.

Au sortir de l'étable, le fumier est enfui à l'intérieur de la serre, dont une fosse dont le fond est formé de barreaux creux pleins d'eau. Ces barreaux sont en communication avec des conduits en zinc qui font plusieurs circuits dans le fumier et finissent par dégager dans l'atmosphère de la serre une chaleur humide on ne peut plus propice à la végétation. Pour avoir une chaleur constamment égale, il suffit de remuer le fumier de quinzaine en quinzaine et de le renouveler partiellement de temps à autre.

Nous ne saurions conseiller de meilleur agent pour la clarification des vins que la **Pulvérisine Appert**, bien supérieure aux autres qui donnent souvent mauvais goût et produisent des lies infectes qui remontent, bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants ; la Pulvérisine d'Appert agit toujours avec succès, sans jamais altérer la qualité du vin.

—C'est toujours le produit le plus demandé, le plus en faveur auprès du public, que les confiseurs prennent pour point de mire. Le **Chocolat-Ménier** en est un exemple ; son succès a fait naître des fabricants qui ne cachent pas que leur industrie est d'habiller leur chocolat exprès pour qu'on puisse le prendre pour du **Chocolat-Ménier**. Il faut se défendre de ces méprises en lisant le nom authentique **Ménier** sur la tablette, et non tout autre de même consonnance.

La douce Revalscière Du Barry guérit, sans médecine, ni purgés, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Brehm, etc., etc.—Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalscière chocolatée aux mêmes prix.

AUX MÈRES DE FAMILLE.

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le **RACAHOUT** des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, richement composé de substances végétales des plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie ; et par ses propriétés analéptiques, il améliore la composition du lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôt dans chaque ville.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le Docteur **Jules Boyer**. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

Prix moyen annuel des blés pour la France entière :

Année 1833	46 fr. 62 c.	l'hect.
1834	45	25
1835	45	25
1836	47	52
1837	48	53
1838	49	51
1839	22	44
1840	21	84
1841	48	54
1842	49	55
1843	20	46
1844	49	75
1845	49	75
1846	24	05
1847	29	04

Total. 297 57

297 francs 57 centimes divisés par 45 ans, donnent un prix moyen de 19 francs 83 centimes par année.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Par jugement contradictoire rendu le 24 novembre 1866, le sieur J.-P. Brugel, boulanger à Figeac, déclaré coupable d'avoir trompé l'acheteur sur la quantité de pain vendu a été condamné à 25 fr. d'amende.

Pour le même motif, le sieur Raynal a été condamné à 25 fr. d'amende.

Etude de M^e Vayssié avoué à Figeac.

Par exploit de M^{re} Mairie, huissier, la dame Bosalie Lacase a formé sa demande en séparation de biens contre Césaire Combar, son mari, tous deux domiciliés à Latronquière.

Les créanciers de la faillite de Pierre Ronnet m^d à Puybrun, sont convoqués pour le 19 février, à l'effet d'être consultés et de donner leur avis sur la proposition qui leur sera faite pour la prorogation des délais du concordat.

Avis. — Le Plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 1^{re} classe n^o 1, a été déposé le 14 janvier au secrétariat de la mairie de Gréalou, où il restera pendant huit jours. (Extrait du Memorial, du 14 février.)

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

L'adjudication des immeubles du sieur Edouard Armand aura lieu le 9 mars, à 14 heures du matin, au Tribunal de Cahors. Mises à prix : 1^o lot 200 fr. — 2^o lot 4000 fr.

Le 28 février, adjudication en l'étude de M^e Roques, notaire à Laburgade, des immeubles dépendant de la succession de Pierre Vaysse.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

FONDERIE DE MÉTAUX 2^e FUSION
FONTES, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

SAMBIN ET BESANÇON

FAUBOURG S^t-GEORGES

A CAHORS

Charrues, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastrs, Pitons de Rampe, Croix, Appuis de Communion, Vis de pressoir, Pièces s r Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une machine à vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des blés à dépiquer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon, qui ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle

LÉON DELRIEU

ARQUEBUSIER, M^d QUINCALLIER

SUR LES BOULEVARDS EN FACE LA MAIRIE, A CAHORS.

Débit de Poudre de chasse. — Plombs et grenaille de fonte. — Armes. — Article de chasse et de pêche. — Ferrures pour les meubles et les bâtiments. — Articles de ménage. — Atelier pour la réparation des armes. — Outillerie et Aciers.

Représentant de la Fonderie SAMBIN et BESANÇON.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS

A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liquueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

AVIS. M. RUAUD, M^d Dentiste. — L'art dentaire ne veut pas de médiocrité ; il exige des garanties solides. Un bon et vrai dentiste doit être apprécié, car ils sont rares en Province. Le dentiste qui a le moindre mérite ne doit pas employer le caoutchouc. Le sieur RUAUD, a toujours été bon et généreux envers tous. Son talent supérieur, qu'il a pratiqué depuis longues années dans cette ville, lui a acquis des droits à la gratitude de tous, et non à l'ingratitude. — Rue de la Liberté, n^o 12.

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔT DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel et fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

TOULOUSE

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE DANS TOUT L'EMPIRE FRANÇAIS POUR L'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE S^t-ÉTIENNE.

CAPITAL UN MILLION

GROS LOT, 100,000 FR.

Par arrêté préfectoral en date du 15 Janvier 1867.

TIRAGE 31 MARS

LOTS ATTRIBUÉS AUX NUMÉROS GAGNANTS :

1	Lot de	45,000	Ensemble
2	—	2,000	
3	—	500	
15	—	100	
		1,500	

DIRECTEUR GÉRANT

M. EMILE LACROIX, banquier, à Toulouse.

VENTE A CAHORS, chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale
DE BILLETS chez M^{me} V^e RATIER, débitante de tabac, sur le Boulevard.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

CAFÉ DES GOURMETS

AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE

FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE —

La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à MM. TRÉBUÏEN frères, fournisseurs du Buffet français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur **Café des Gourmets**. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène ; c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles ; le est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du **Café des Gourmets**, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 4,840, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de :
Un million neuf cent vingt mille six cent kilos,
ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil.,
Trois cent sept millions trois cent cinquante six cent tasses.

Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre :
Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, pépiniéristes, etc., se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, etc. (Lisez le journal du 9 février). Seul fabricant, L. MONNET, 40, rue Notre-Dame des-Victoires, à Paris.

On désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée
par la
PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Vixat.

A LOUER
1^o UN APPARTEMENT
AU 2^o ÉTAGE
2^o UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GULHOU

MAUX DE GORGE
Inflammations de la Bouche
PASTILLES DE DETHAN
AU SEL DE BERTHOLLET
(Chlorate de potasse)
Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, névroses, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.
DÉPÔTS :
A Paris, pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

édacteur en chef: **A. NEEFTZER**
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

et cicatrifier les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule).

EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU